



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

La Directrice générale

Bruxelles
MARE.E.4/EL

Association BLOOM
Mme la Directrice Sabine Rosset
62 bis Avenue Parmentier
chez OXFAM
75011 Paris
France
sabinerosset@bloomassociation.org

**Objet: Votre lettre du 26 mai 2021 concernant vos plaintes
CHAP(2017)03012 et CHAP(2019)02717 pour non-respect par les
Pays-Bas de la législation de l'UE en matière de pêche utilisant le
courant électrique (règlement (CE) n° 850/98 remplacé par le
règlement (UE) n° 2019/1241)**

Madame,

Je me réfère à vos plaintes enregistrées sous les numéros mentionnés en objet. Nous avons bien reçu votre courrier daté du 26 mai 2021 concernant ces deux plaintes, adressé au Commissaire européen de l'Environnement, océans et pêche Monsieur Virginijus Sinkevičius¹.

Nous avons pris note de votre opposition à la clôture des plaintes et des articles de presse récents alléguant que les autorités néerlandaises auraient délibérément caché certaines informations, notamment à la Commission. Nous sommes en contact avec les autorités néerlandaises pour obtenir plus d'informations et prendre connaissance de leur position à ce sujet en vue d'évaluer les suites à donner.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Charlina VITCHEVA

¹ Notre référence Ares(2021)3482994 du 26.05.2021